

revendications CGT pour la jeunesse

Les jeunes subissent de plein fouet les effets néfastes des crises économiques et particulièrement ceux liés à la situation sanitaire post-Covid. En Septembre, 800 000 jeunes vont rentrer sur le marché du travail dans un contexte de forte augmentation du taux de chômage.

C'est pourquoi la CGT a décidé de faire largement connaître 12 de ses revendications afin de sortir les jeunes de la précarité.

1

L'éducation, la formation initiale et l'orientation

L'égalité d'accès à un service public d'éducation, de formation initiale et d'orientation de qualité. Chaque jeune doit pouvoir bénéficier de l'orientation de son choix.

2

Un revenu d'insertion

L'instauration d'un « revenu d'insertion » à hauteur de 80 % du smic (la CGT revendique un smic à 1 800 €) afin de permettre aux jeunes qui ne sont pas sur le marché du travail de sortir de la précarité, d'éviter les « petits boulots » et permettre à chacun-e de se consacrer à ses études ou à la recherche d'un emploi stable.

Contrat de génération en CDI avec un tutorat 3

La mise en place de dispositifs de tutorats. Ces dispositifs seraient proposés aux salarié-e-s de moins de 25 ans et assurés par des salarié-e-s de plus de 55 ans qui bénéficieraient ainsi d'un départ anticipé à la retraite. Le but étant de faire profiter les jeunes de l'expérience de leurs aîné-e-s dans l'entreprise. Le temps dédié au tutorat pourrait être de 50 %. Le temps restant serait consacré au travail dans l'entreprise.

Lutte contre la discrimination à l'embauche 4

Beaucoup trop de jeunes subissent aujourd'hui une discrimination à l'embauche due à leur âge et au manque d'expérience professionnelle. Nous considérons que le seul moyen de lutter efficacement contre les discriminations est de sanctionner les entreprises qui utilisent une sélection autre que le niveau de qualification requis pour un poste ouvert à recrutement.

5

Garanties jeunes

La création de « garanties jeunes » en direction des jeunes qui ne sont ni à l'école, ni en formation, ni en emploi (désignés par l'acronyme "NEET" en anglais) et en situation de grande précarité (pour la plupart en rupture familiale). Elles concernent notamment les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance ou en sortie d'une mesure judiciaire. Elles reposent sur un engagement réciproque entre l'État et les jeunes, à travers un contrat signé avec le service public de l'emploi (Missions locales). Cette mesure ne peut fonctionner qu'avec un financement et des effectifs adéquats pour les missions locales.

6

Un statut du/de la stagiaire

La mise en place d'un véritable « Statut du/de la stagiaire ». Les stagiaires ne doivent plus être utilisé-e-s comme de la main-d'œuvre gratuite et doivent être rémunéré-e-s dès le 1^{er} jour, à minima à hauteur de 50 % du SMIC, avec l'augmentation de ce taux en fonction du niveau de qualification.

7 Le logement

La mise en place de mesures favorisant l'accès aux logements sociaux pour les jeunes, l'augmentation des places dans les foyers jeunes travailleurs-euses et l'augmentation des logements étudiant CROUS. De moins en moins de jeunes ont accès à un logement décent à un prix abordable, les jeunes subissent de plein fouet la spéculation foncière, le manque de logements sociaux adaptés (T1, T2) et étudiants.

9 Les transports publics et la mobilité

Un financement des transports collectifs permettant leur accès avec un prix modéré pour les jeunes. Il est essentiel que les jeunes aient accès à des transports publics de qualité partout sur le territoire.

11 L'insertion sociale au sein de la Fonction publique territoriale

L'arrêt des politiques publiques visant à réduire voir supprimer des postes dans la fonction publique territoriale afin de répondre aux besoins d'insertion professionnelle et d'insertion sociale. La Fonction Publique Territoriale a longtemps eu un rôle d'insertion sociale à destination des jeunes sans qualification. Ce rôle a permis d'embaucher des jeunes sur des métiers ne nécessitant pas de diplôme particulier, le tout avec une formation interne leur permettant de progresser professionnellement.

8 La Formation professionnelle Continue

La formation professionnelle ne doit plus être à la seule main du patronat. Elle doit jouer un rôle structurant et émancipateur dans le cadre de la transformation du travail dû aux transitions écologiques, climatiques, énergétiques et numériques.

10 Les indemnités chômage pour les primo demandeur-euses d'emploi

L'ouverture du droit au chômage pour les jeunes en recherche d'un premier emploi, ce qui permettrait d'accéder plus facilement à des embauches sur la base de leurs qualifications et de ne pas être contraint-e-s de signer le premier contrat de travail venu pour sortir de la précarité sociale.

12 Temps de travail et retraite

Travailler moins, pour travailler tous ! Il est évident que l'augmentation du temps de travail (remise en cause des 35 h) et/ou l'allongement des carrières du fait du recul de l'âge pour le départ en retraite maintiennent les salarié-e-s dans l'emploi et ne permettent pas l'embauche de jeunes. Il faut réduire le temps de travail à 32 h hebdomadaire, revenir à un âge de départ en retraite à 60 ans et anticipé pour les métiers pénibles.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Âge : _____ Profession : _____

Entreprise (nom et adresse) : _____



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr... **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur WWW.cgt.fr**